



Coefficient d'occupation des sols cos

Par **bbelinda1257**, le **30/04/2011** à **13:40**

Bonjour,
Une commune, lors de l'élaboration d'un PLU, est-elle tenue obligatoirement de déterminer et de réglementer un COS ou a-elle le droit de ne s'en tenir qu'à une simple réglementation de l'emprise au sol par rapport à la superficie de la parcelle?
Merci pour les précisions que vous pourrez m'apporter.